

CSMTennis 2021/2022

ÉCOLE DE LOISIRS ÉCOLE DE COMPÉTITION ÉCOLE ADULTES

Conditions tarifaires et particulières

Tarifs et descriptions

FORMULE	CONDITIONS	CARACTERISTIQUES	TARIFS
Mini Tennis	Enfants né(e)s en 2016 et 2017	1 heure/semaine	250 €
Formule 1H	Enfants à partir de 7 ans	1 heure/semaine	290 €
Formule 1H30	Enfants à partir de 9/10 ans	1h30/semaine	350 €
Formule 2H	Enfants à partir de 9/10 ans	2 heures/ semaine:	385 €
Adultes	Maximum 6 joueurs par court	1h30/semaine le soir	385 €
		1h30/semaine en journée	350 €
		Possibilité de 2 fois 1h30 / semaine	600 €
Entraînement Compétition	Après accord des enseignants Maximum 6 joueurs par court	Par semaine : 2 fois 1h30 de tennis 1h30 de préparation physique offerte	600 €
Mercredis de Folie	Enfants à partir de 6 ans Tennis, Activités physiques Début des activités le matin à 9h Fin des activités à 17h30	3 formules avec accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 18h :	
		Journée avec repas	1050 €
		Matin jusqu'à 13h30 avec repas	670 €
		Matin jusqu'à midi sans repas	460 €
		Après-midi à partir de 13h30	510 €

Début des cours : mercredi 08 septembre et samedi 11 septembre 2021

Journée de tests pour les nouveaux inscrits : mercredi 01 septembre 2021

Cours compétition et adultes à partir du lundi 13 septembre 2021

Fin des cours : samedi 25 juin 2022

CSMTennis 2021 /2022

Conditions particulières

- + Les tarifs de l'école de tennis intègrent le prix de la licence fédérale et sont basés sur 30 séances pour potentiellement 34 séances dispensées dans l'année.
- + Inscription multiple : un tarif dégressif est appliqué pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille de la façon suivante :
 - 2 inscriptions : remise de 10% sur le tarif le plus bas d'une inscription,
 - 3 inscriptions : remise de 20% sur le tarif le plus bas d'une inscription, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription
 - 4 inscriptions et au-delà : remise de 20% sur les tarifs les plus bas de 2 inscriptions et au-delà, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.
- + Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans son intégralité. Possibilité d'un paiement échelonné.
- + Les chèques doivent être libellés au nom du CSMT.
- + Remboursement des frais d'inscription : en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales nécessitant une absence supérieure à 3 mois) et sur justificatif, les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata temporis. Toutefois, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.
- + Les membres de l'école de tennis du CSMT peuvent bénéficier d'un tarif privilégié pour l'abonnement tennis du complexe René Magnac sur présentation d'un justificatif, fourni par le CSMT.
- + Les enfants comme les adultes doivent avoir satisfait à la visite médicale obligatoire les autorisant à pratiquer le tennis. Le certificat médical est à présenter au club puis à conserver par les familles.

Protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur du **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** au niveau européen et **la loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles**, nous souhaitons en toute transparence vous informer que vos données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone) seront stockées dans la base fédérale de la Fédération Française de Tennis notamment pour permettre l'envoi de l'attestation de licence et de vos classements mensualisés. Les informations portées sur le formulaire d'inscription au CSMT feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour la communication de l'actualité du club, la gestion des membres, et l'organisation des activités et des compétitions.

Le traitement de données des licenciés du CSM Tennis de 15 ans et plus, telles que la captation, la conservation, l'utilisation et la diffusion par le CSMT pour sa communication interne et/ou externe dans la saison 2020/2021 de son image et/ou son nom/prénom sur tout type de support (notamment mais non limitativement sur tout type de support digital, tel que le site internet du club, etc, et/ou sur tout site de support papier, tel que des newsletters), ne pourra faire l'objet d'un droit d'opposition auprès du CSMT. Seules les raisons tenant à la situation particulière des licenciés le permettra.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet www.csmtennis.fr

Licence FFT

La licence FFT permet en tant qu'adhérent au CSM Tennis, club affilié à la FFT (référence : article 4 des statuts de la FFT):

- d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance MMA entreprise N° 127.128.460 Resp civ et individuelle accident)
- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative),
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes.

La licence FFT vous fait bénéficier d'un double avantage :

- une période de réservation prioritaire pour le BNP Paribas Masters et pour les Internationaux de France à Roland-Garros (tarif préférentiel pour ce dernier).

La licence est valide du 1^{er} septembre au 31 août de la saison sportive en cours.